BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 612

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

982 774 358 RCS Toulouse.
TOULOUSE72.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 18, rue Ozenne, 31000 Toulouse.
Précédent propriétaire : 982 774 358 RCS Toulouse. **TOULOUSE72.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : NARBONNE24 Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 34 boulevard Marcel Sembat 11100 Narbonne Capital : 15000.00 EUR Numéro unique d'identification : 952589539 Lieu d'immatriculation : Narbonne. Société absorbee : TOULOUSE72 Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 18 rue Ozenne 31000 Toulouse Capital : 15000.00 EUR Numéro unique d'identification : 982774358 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 39648.28 EUR - passif de 303423.65 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LIGUE MEDICALE LASER, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 947 742 292, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La valeur nette des apports s'élèverait à -263 775.37 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société TOULOUSE72 depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société NARBONNE24. La société TOULOUSE72 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce suite à la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce. . Montant de la prime de fusion : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 06.10.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société NARBONNE24 : 07.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Narbonne). Pour la société TOULOUSE72 : 07.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Toulouse)..